Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215601667-20260122-DCM_2026_01_004-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
COMMUNE DE PLOUAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JANVIER 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : **29**
Présents : 23
Pouvoirs : 4
Votants : **27**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de PLOUAY, dûment convoqué le seize janvier, s'est réuni à la salle des fêtes sise place de Bécherel à Plouay, sous la présidence de Monsieur Gwenn LE NAY, Maire.

Étaient présents :
M. Gwenn LE NAY - Mme Martine JULÉ-MAHIEUX - M. Roland GUILLEMOT - M. André KERVÉADOU - Mme Sylvie PÉRESSE - M. Joël BERNARD - Mme Annick GUILLET - M. Patrick ANDRÉ - Mme Valérie COURTET - M. Jacques LE NAY - Mme Marie-Thérèse LE NY - M. Jacques GUYONVARCH - M. Jean-Michel RIVALAN - Mme Catherine JEANDRAULT DE LA ROSIÈRE - M. Hervé LE GAL - Mme Catherine DE SAN FELICIANO - Mme Martine LE ROMANCER - M. Baptiste ROBERT - Mme Stéphanie KERIHUEL - M. Philippe CABOURO - Mme Maëlle LE GOUIC - M. Christophe BERNARD - Mme Odile GUIGUENO

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Hélène MIOTÈS donne pouvoir à Gwenn LE NAY
David LIEURY donne pouvoir à Patrick ANDRÉ
Sandrine GUILLEMOT donne pouvoir à Martine JULÉ-MAHIEUX
Marc LE POULICHET donne pouvoir à Roland GUILLEMOT

Absentes excusées :
Marion GRAGNIC et Constance GRAVIER

Monsieur Baptiste ROBERT a été nommé secrétaire de séance.

N° 2026-01-004 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur André KERVÉADOU, Adjoint au maire délégué à « l'Économie - Finances - Ressources humaines et Urbanisme » expose au conseil municipal que les animatrices de l'espace France Services vont investir prochainement leurs nouveaux locaux. À cette occasion et face à la montée en puissance du service, il est proposé d'augmenter leur temps de travail.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	SUPPRESSION				CREATION			
	Grade	Nbre de poste	Date	Temps de travail	Grade	Nbre de poste	Date	Temps de travail
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoints administratifs	2	01/03/2026	24/35ème	Adjoints administratifs	2	01/03/2026	29/35ème

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la Fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215601667-20260122-DCM_2026_01_004-DE

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant la saisine du Comité social territorial (CST) départemental le 7 janvier 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Économie - Finances - Ressources humaines - Urbanisme » élargie du 14 janvier 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	SUPPRESSION				CREATION			
	Grade	Nbre de poste	Date	Temps de travail	Grade	Nbre de poste	Date	Temps de travail
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoints administratifs	2	01/03/2026	24/35ème	Adjoints administratifs	2	01/03/2026	29/35ème

ARTICLE 2 : **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget PRINCIPAL - chapitre 012.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication et/ou notification et de sa réception par le représentant de l'État. Un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'autorité compétente dans le même délai de 2 mois. Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux.

Pour extrait certifié conforme

Le SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Baptiste ROBERT

Pour extrait certifié conforme

Le MAIRE,

Gwenn LE NAY

MAIRIE DE PLOUAY (Morbihan)

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte de par sa réception en Préfecture de Vannes le
et sa publication/notification le
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général des services,
Pascal RIO

Envoyé en préfecture le 26/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 056-215601667-20260122-DCM_2026_01_004-DE